



## LIBERTÉS

Lutter contre l'érosion des droits et libertés, construire une société apaisée

### Protéger les libertés individuelles dans un contexte d'érosion continue

L'érosion constante des libertés individuelles et collectives par le législateur est triplement contre productive : elle engorge les services de police sans améliorer le niveau de sécurité des citoyen.nes, pour un coût qui ne cesse d'augmenter.

Dans un contexte de menaces et d'attentats terroristes, auxquels se superposent les enjeux de la crise sanitaire, l'État doit assurer la sécurité des personnes présentes sur son territoire, tout en préservant l'état de droit et les libertés individuelles et collectives.

Les libertés individuelles sont entendues comme « l'état de l'homme qui n'est ni arrêté ni détenu, qui jouit donc de la possibilité d'aller et venir » et en cela, « la garantie de la sécurité de l'individu face au pouvoir ».

**Depuis 1986, nous avons assisté à un empilement de textes dans l'arsenal juridique antiterroriste** : plus de 30 lois, la dernière en date étant l'intégration de l'état d'urgence dans le droit commun en 2017. Cette tendance à la limitation des libertés s'est évidemment aggravée avec la mise en place et la reconduction de l'état d'urgence sanitaire.

L'efficacité de la législation anti-terroriste n'est pas constatée. Les problèmes qu'elle pose sont eux clairement identifiés : recul des libertés de l'ensemble des français.es, risque de renforcer le repli identitaire qu'il prétend combattre en stigmatisant, directement ou indirectement, l'ensemble des musulman·e·s, augmentation du coût de la répression, etc.

Le niveau des crédits alloués au Ministère de l'intérieur depuis 2015 est exceptionnel, il a augmenté de 10% entre 2017 et 2020, et bénéficiera d'un milliard d'euros supplémentaires pour 2021.

**La dernière partie du mandat d'Emmanuel Macron ne dément pas cette tendance : politiques coûteuses aux effets marginaux, comme celles proposées dans la loi sécurité globale, atteintes inquiétantes à la liberté d'association contenues dans la loi "séparatisme".** Depuis 2017 et jusqu'à très récemment pour la loi sécurité globale, la France est régulièrement rappelée à l'ordre par l'ONU sur le respect des libertés fondamentales.

## **Enrayer le cercle vicieux de la répression et restaurer la confiance**

EELV souhaite construire une société apaisée. Cela passe par enrayer ce cercle vicieux de répression pour redonner aux français.es le plein accès à leurs libertés fondamentales, et la confiance dans les différentes forces de sécurité qui les encadrent.

Pour cela il faut que les prérogatives de ces forces de sécurité se répartissent conformément à la Constitution : les missions régaliennes ne doivent pas être transférées, ni au privé ni aux territoires, pour des raisons budgétaires.

Il faut également que les missions antiterroristes de la Police Nationale soient correctement orientées.

**Pour cela il faut notamment regarder en face les multiples racines des phénomènes de radicalisation.** Parmi ceux-ci, la jeunesse, l'absence d'antécédents judiciaires pour la grande majorité d'entre eux et l'importante proportion de radicalisation dans le cadre de la prison pour ceux qui ont de tels antécédents.

**Il faut donc revoir en profondeur l'organisation de notre système policier et pénitentiaire tout en revoyant les nécessaires outils à disposition du système judiciaire.** Ces trois entités, constitutives de la société française, doivent servir un idéal de société égalitaire qui se parle et se comprend.

Nous devons sortir du cercle vicieux du point de vue des libertés individuelles que représente l'accroissement du nombre de caméras dans l'espace public. L'efficacité de celles-ci sur la sécurité des citoyens n'est pas démontrée. La mise en place de ces dispositifs, de plus en plus nombreux, nécessite un traitement des données que les agents des collectivités seuls ne pourront pas absorber. Cela veut dire qu'inévitablement les collectivités auront recours à des dispositifs de lecture « intelligents » des données, dispositifs qui sont par nature attentatoires au respect de la vie privée (reconnaissance faciale). Cela veut également dire que les politiques de sécurité des villes seront de plus en plus tributaires des sociétés privées qui leur vendent ces dispositifs. L'État doit encadrer le recours à ces dispositifs plutôt que d'en encourager la multiplication.

Concentrer les moyens là où il y a de réels besoins, et non les augmenter en permanence pour organiser une surveillance généralisée de la population, procédé inefficace du point de vue de la sécurité générale.

## Les propositions

Il faut supprimer les mesures dictées par l'état d'urgence entrées dans le droit commun entre 2017 et aujourd'hui : périmètre de protection défini par la seule autorité administrative sans contrôle judiciaire, perquisitions administratives, surveillance des communications.

Il faut supprimer les mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance (Articles L. 228-1 et suivants et L. 229-1 et suivants du code de la sécurité intérieure) : **rappelons que ces dispositions sont celles qui ont permis d'assigner à résidence des militant.e.s de la cause écologistes pendant la COP 21, dévoyant l'objectif anti-terroriste de ces dispositions.**

Il faut enfin supprimer l'autorisation de fichier les personnes en fonction de leur appartenance syndicale, de leurs convictions religieuses ou philosophiques, de leurs opinions et de leur activité politique, et criminalisant les luttes étudiantes (Décrets concernant les fichiers de sécurité publique de décembre 2020).

**Nous proposons de repenser l'encadrement et le maintien de l'ordre en matière de manifestations** : les nasses et l'équipement de plus en plus militarisé des forces de l'ordre ont conduit à limiter de facto le droit de manifester, tant la violence de la répression a pu effrayer nos concitoyens. La France est le pays d'Europe qui arme le plus ses CRS, elle pourrait prendre exemple sur les politiques de désescalade du conflit qui prévaut en Allemagne. **Les tirs d'armes « non létales » (LBD) sur des individus doivent être proscrits.**

Il faut relancer les processus de rapprochement jeunes/policiers qui, partout où ils sont à l'œuvre, ont pour effet de faire baisser le niveau d'agressivité et de provocation, tant du côté des populations que du côté de la police.

Nous réaffirmons l'importance de la prévention en associant l'ensemble des acteurs qui participent à la politique de sûreté et de sécurité, en particulier, en s'appuyant sur des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Ceux-ci doivent devenir réellement ambitieux et s'ouvrir aussi largement que possible à tous les acteurs de l'éducation populaire et à ceux du secteur associatif.

**En ce sens, il est urgent d'établir une réelle politique de prévention de la fanatisation, qui s'appuie sur le renforcement de la formation et l'insertion professionnelle**, en lien notamment avec les associations de victimes et d'aide aux victimes, les intervenants sociaux, les éducateurs. S'inspirer de la justice restaurative testée en Espagne depuis 2010 et qui confronte victimes et auteurs d'actes de terrorisme.

La France, comme ses voisins européens, doit fixer des objectifs fermes de résorption de la population carcérale, comme nous y a enjoint en janvier 2020 la Cour Européenne des Droites de l'Homme : dans l'ensemble de l'Europe, la population carcérale a chuté de 8% ces dernières années, alors que la France continue de voir

augmenter le nombre de ses détenus.

Cela passe par la réaffectation des sommes dépensées pour l'accroissement du parc carcéral vers les budgets des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, ainsi que par l'imagination de centres de réinsertion et de conditions de détention plus dignes et moins violentes, favorisant l'ouverture à l'éducation et à l'apprentissage.